

Réf. Commune: **PH** 126

Réf. DPA:

10003392

Ar. Gouv. w. 04/07/2002.

Annexe X.

# Commune de NEUFCHATEAU

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS  
OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET  
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

## ENQUETE PUBLIQUE

Organisation d'une enquête publique :

exploitant : M Georges Michel et Mme Materne Christelle - Chaussée de Namur, 43 à 6840 Neufchâteau ; dont le n° public est 10103829 ;

pour le projet :

- maintenir en activité et étendre une exploitation agricole afin de porter la capacité d'accueil à maximum 310 bovins, par :
- la construction d'un bâtiment contenant : une étable (60 places), un hangar dédié au stockage de matériel agricole et un stockage de paille (80T) ;
- la régularisation d'un auvent de 129 m<sup>2</sup> ;
- la mise en place d'un système de noue drainante ;
- la création de plantations arbustives ;
- l'augmentation de la quantité d'eau prélevée dans le puits existant à un total un maximum de 2500 m<sup>3</sup>/an ;
- dont le numéro de dossier est 10003392 ;
- de classe 2 ;

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

L'établissement se trouve pour partie en zone d'habitat à caractère rural et en zone agricole au plan de secteur.

L'augmentation du nombre de places soumet le présent projet à permis d'environnement et n'induit pas l'application d'une nouvelle rubrique de classement.

La nouvelle étable est située à plus de 50 mètres des habitations voisines. Le projet respecte donc l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2005 déterminant les conditions sectorielles et intégrales relatives aux activités d'élevage ou d'engraissement de bovins de six mois et plus.

Le projet ne comprend aucun aménagement de classe 1 ou susceptible d'induire des impacts environnementaux équivalents à une classe 1.

Le dossier permet d'appréhender de manière adéquate et suffisante les divers impacts urbanistiques du projet. Les dimensions des installations projetées, sont équivalentes à celles du contexte existant.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale (sur rendez-vous au 061/27.50.94) à partir du 16.08.2021.

**Date d'affichage de la demande : 06.08.2021**

**Date d'ouverture de l'enquête : 16.08.2021**

**Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Administration communale, le 01.09.2021 à 11 heures.**

**Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, Grand Place, 1 à 6840 NEUFCHATEAU. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées au bureau de l'urbanisme le 01.09.2021 de 11h00 à 11h15, pendant la séance d'audition durant laquelle ceux qui le souhaitent seront entendus.**

La Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/27.50.94) à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16 h), et le 24.08.2021 jusqu'à 20 h (Uniquement sur rendez vous - Prévenir l'administration de votre visite au 061/27.50.94)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Le Directeur général,

  
J-Y DUTHOIT

L'Echevin de l'Urbanisme,

S. DEFAT

La Bourgmestre,

  
M. MONS delle ROCHE

**Coordonnées du Fonctionnaire technique :**

DGOARNE, DPA, Mr D. VANDERWEGEN, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081 / 71 53 00)

**Coordonnées du Fonctionnaire délégué :**

DGATLP, M. Desquesnes Directeur, Place Didier 45 à 6700 Arlon (063 / 58.91.11)

**Autorité compétente : ~~Collège communal~~**

**Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme :**

Mr MAYNE Pascal, Grand Place 1 – 6840 NEUFCHATEAU – (061/27.50.94)